

La Rochelle
Université

D'ici, on voit +loin !

Recueil des actes administratifs

■ n° 506

13 décembre 2024

Pages 12303 à 12334

univ-larochelle.fr

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Élections

- Arrêté n° 2024-771 du 13 décembre 2024 portant proclamation des résultats des élections des représentantes et représentants des personnels et des usagers et usagers au conseil d'administration, à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire de La Rochelle Université (scrutin des 9 au 11 décembre 2024).....12306
- Arrêté n° 2024-673 du 11 décembre 2024 portant recevabilité des candidatures à l'élection de la directrice ou du directeur du Master Langues étrangères appliquées de La Rochelle Université..... 12323
- Proclamation des résultats de l'élection pour le renouvellement partiel d'un·e représentant·e des personnels au conseil de l'institut universitaire de technologie (IUT) du 3 décembre 2024 – un siège dans le collège A professeurs d'université et personnels assimilés.....12323
- Proclamation des résultats des élections des représentants des usagers au conseil de l'institut universitaire de technologie (IUT) du 3 décembre 2024.....12324

Délibérations

- Délibération n° 2024-11-21-1 du 21 novembre 2024 adoptant le règlement des études particulier du diplôme Master Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil parcours No Risk de La Rochelle Université pour l'année 2024-2025.....12326
- Délibération n° 2024-11-21-6 adoptant le règlement particulier des études du diplôme d'université Médiation règlement des conflits de La Rochelle Université pour l'année 2024-2025.....12326
- Délibération n° 2024-11-21-7 du 21 novembre 2024 adoptant le règlement particulier des études du diplôme Etudiant entrepreneur (D2E) de La Rochelle Université pour l'année 2024-2025.....12327

Arrêtés

- Arrêté n° 2024-604 du 18 novembre 2024 modifiant les erreurs matérielles contenues dans l'arrêté n° 2024-447 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien.....12328
- Arrêté n° 2024-605 du 18 novembre 2024 modifiant l'arrêté n° 204-446 du 30 septembre 2024 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées anglais-espagnol-portugais.....12328
- Arrêté n° 2024- 606 du 18 novembre 2024 modifiant l'arrêté n° 2024-448 du 30 septembre 2024 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Lettres.....12329
- Arrêté n° 2024-663 du 26 novembre 2024 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université.....12329
- Arrêté n° 2024-693 du 18 novembre 2024 modifiant l'arrêté n° 2024-445 du 30 septembre 2024 portant nomination du jury de licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement.....12330

Arrêté n° 2024-707 du 2 décembre 2024 modifiant l'arrêté n° 2024-578 du 8 novembre 2024 portant sur l'interdiction provisoire d'accès aux salles libérées par le laboratoire Littoral Environnement et Sociétés (LIENSs) dans le bâtiment CURIE.....	12331
Arrêté n° 2024-708 du 3 décembre 2024 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université.....	12331
Arrêté n° 2024-713 du 6 décembre 2024 portant attribution du « prix de la Fondation La Rochelle Université » à Madame Emma Vasseur dans le cadre de la 6 ^{ème} édition du <i>Biotechnology Day</i> organisé le 28 novembre 2024.....	12332

Élections

Arrêté n° 2024-771 du 13 décembre 2024 portant proclamation des résultats des élections des représentantes et représentants des personnels et des usagers et usagers au conseil d'administration, à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire de La Rochelle Université (scrutin des 9 au 11 décembre 2024)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1 et D. 719-1 et suivants,
Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État, notamment son article 3,
Vu le décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu le règlement électoral de l'Université,
Vu l'arrêté n° 2024-388 du 18 octobre 2024 portant organisation des élections des représentantes et représentants des personnels au conseil d'administration, à la commission de la formation et de la vie universitaire, et à la commission de la recherche de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté n° 2024-389 du 18 octobre 2024 portant organisation des élections des représentantes et représentants des usagers au conseil d'administration, à la commission de la formation et de la vie universitaire, et à la commission de la recherche de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté n° 2024-629 du 22 novembre 2024 portant recevabilité des listes de candidates et candidats pour les élections des représentantes et représentants des personnels, des usagers et des usagères au conseil d'administration, à la commission de la formation et de la vie universitaire, et à la commission de la recherche de La Rochelle Université (scrutins des 9 au 11 décembre 2024),
Vu l'arrêté n° 2024-630 du 25 novembre 2024 portant rectification d'erreurs matérielles contenues dans l'arrêté n° 2024-629 du 22 novembre 2024 portant recevabilité des listes de candidates et candidats pour les élections des représentantes et représentants des personnels, des usagers et des usagères au conseil d'administration, à la commission de la formation et de la vie universitaire, et à la commission de la recherche de La Rochelle Université (scrutins des 9 au 11 décembre 2024),
Vu le procès-verbal de dépouillement du 11 décembre 2024,
Vu le procès-verbal du comité électoral consultatif du 12 décembre 2024,
Vu les choix opérés, à la suite aux opérations de dépouillement, par Madame Cécile Chantraine-Braillon, Monsieur Benjamin Maudet, Madame Sabrina Canet, Madame Marie Chassain, Monsieur Matteo Pradier, Monsieur Gabriel Labracherie, Madame Sarah Escah,

ARRÊTE

Article 1 : Proclamation des résultats pour le conseil d'administration

Article 1.1. Conseil d'administration – Professeurs, professeuses et personnels assimilés (collège A)

Nombre de sièges à pourvoir	8
Nombre d'électeurs inscrits	84
Nombre de bulletins dans l'urne	78
Taux de participation	92,86 %

Nombre de votes blancs	21
Nombre de suffrages valablement exprimés	57

Listes	Nombre de suffrages	Candidats
Donnons un nouvel élan pour une université apaisée	57	1. M. BLANCHARD Gérard
		2. Mme DUQUESNE Marie
		3. M. PRETOU Pierre
		4. Mme MICHELOT Agnès
		5. M. MARCHAND Sylvain
		6. Mme GARCIA Pascale
		7. M. BERTHIER Michel

En foi de quoi sont proclamé·es élu·es :

- > M. BLANCHARD Gérard
- > Mme DUQUESNE Marie
- > M. PRETOU Pierre
- > Mme MICHELOT Agnès
- > M. MARCHAND Sylvain
- > Mme GARCIA Pascale
- > M. BERTHIER Michel

Article 1.2. Conseil d'administration – Autres enseignantes-chercheuses, enseignants-chercheurs, enseignantes et enseignants et personnels assimilés (collège B)

Nombre de sièges à pourvoir	8
Nombre d'électeurs inscrits	334
Nombre de bulletins dans l'urne	249
Taux de participation	74,55 %
Nombre de votes blancs	12
Nombre de suffrages valablement exprimés	237

Listes	Nombre de suffrages	Candidats
Pour une université collégiale, démocratique et solidaire	77	1. M. LIBERGE Erwan
		2. Mme BRENON Isabelle
		3. M. SALNIKOV Vladimir
		4. Mme COUOT Cécile
		5. M. OSPEL Cyrille
		6. Mme ANDRÉ Danièle
		7. M. GRÜBER Gauthier
		8. Mme BOUHATTATE Jamaa

Donnons un nouvel élan pour une université apaisée	121	1. M. RADENAC Gilles
		2. Mme HOURDEAU Stéphanie
		3. M. GENDRON Fabien
		4. Mme GOMEZ Petra
		5. M. HUGOT Laurent
		6. Mme BERTHET Elsa
		7. M. KALENITCHENKO Dimitri
Une autre voix	39	1. M. COUSTATY Mickaël
		2. Mme JEANNIARD DU DOT Tiphaine
		3. M. DEJEAN Sylvain
		4. Mme DE FERRAN Florence

En foi de quoi sont proclamé·es élu·es :

- > M. RADENAC Gilles
- > Mme HOURDEAU Stéphanie
- > M. GENDRON Fabien
- > Mme GOMEZ Petra
- > M. HUGOT Laurent
- > M. LIBERGE Erwan
- > Mme BRENON Isabelle
- > M. COUSTATY Mickaël

Article 1.3. Conseil d'administration – Usagères et usagers (collège C)

Nombre de sièges titulaire à pourvoir	6
Nombre de sièges suppléants à pourvoir	6
Nombre d'électeurs inscrits	7 477
Nombre de bulletins dans l'urne	1 528
Taux de participation	20,44 %
Nombre de votes blancs	70
Nombre de suffrages valablement exprimés	1 458

Listes	Nombre de suffrages	Candidats
EFFICIENCE	445	1. Mme MORENO Juliette
		2. M. VALT—BIRON Jean-Malauray
		3. Mme CHASSAIN Marie
		4. M. PRADIER Matteo
		5. Mme FERREIRA DE ALMEIRA Méliana
		6. M. ROLLIN Youenn
		7. Mme YVON Lorena
		8. M. MEGZARI Larbi

		9. Mme MASSE Héloïse
		10. M. BOUZON Dylan
UNI : pour le mérite et ta réussite !	319	1. M. DULONG Benjamin
		2. Mme NADREAU Louna
		3. M. DUPONT Valentin
		4. Mme LUSSON Anaïs
		5. M. ALLARD Evan
		6. Mme LAUE Cassandre
		7. M. DELVALLEZ Matteo
		8. Mme PIBALEAU Sharleen
		9. M. VERMOTE Enzo
		10. Mme NARDO Maud
La Voix Étudiante	694	1. M. BARTHÉLEMY Nathan
		2. Mme LUNEL Audrey
		3. M. LABRACHERIE Gabriel
		4. Mme BISSIÈRES Aude
		5. M. TAVERNIER Gabin
		6. Mme ESCACH Sarah

En foi de quoi sont proclamé·es élu·es :

- > Mme MORENO Juliette
- > *Mme CHASSAIN Marie, suppléante*
- > M. VALT—BIRON Jean-Malauray
- > *M. PRADIER Matteo – suppléant*
- > M. DULONG Benjamin
- > *Mme NADREAU Louna, suppléante*
- > M. BARTHELEMY Nathan
- > *Mme BISSIERES Aude, suppléante*
- > Mme LUNEL Audrey
- > *M. TAVERNIER Gabin, suppléant*
- > M. LABRACHERIE Gabriel
- > *Mme ESCACH Sarah, suppléante, ayant été élue simultanément au conseil d'administration et à la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), a décidé de renoncer à son siège au conseil d'administration en application des dispositions du premier alinéa de l'article L. 719-1 du code de l'éducation. Ledit siège de suppléant est donc vacant.*

Article 1.4. Conseil d'administration – Personnels BIATSS (collège D)

Nombre de sièges à pourvoir	6
Nombre d'électeurs inscrits	596
Nombre de bulletins dans l'urne	415
Taux de participation	69,63 %
Nombre de votes blancs	36
Nombre de suffrages valablement exprimés	379

Listes	Nombre de suffrages	Candidats
SNPTES UNSA	122	1. M. JANVRESSE Patrick
		2. Mme DONDIN Noëlle
		3. M. VILLESUZANNE Hugues
		4. Mme LORAND Valérie
BIATSS, au cœur de l'Université	108	1. Mme CANET Sabrina
		2. M. MAUDET Benjamin
« Ensemble »	108	1. Mme GOBIN Marie-Chrystel
		2. M. MANE Amadou
		3. Mme DESAYVRE Sandrine
		4. M. LIMOUSIN Dominique
		5. Mme GERVREAU Elvire
TRAJECTOIRES	41	1. Mme CADILHAC-GALLERENT Nathalie
		2. M. AYMARD Stéphane
		3. Mme BAUDRY Laurence
		4. M. LANDRON Sylvain
		5. Mme HARDY-RADENAC Cécile

En foi de quoi sont proclamé·es élu·es :

- > M. JANVRESSE Patrick
- > Mme DONDIN Noëlle
- > Mme CANET Sabrina
- > M. MAUDET Benjamin
- > Mme GOBIN Marie-Chrystel
- > M. MANE Amadou

Article 2 : Proclamation des résultats pour la commission de la recherche**Article 2.1 : Commission de la recherche – Professeurs, professeuses et personnels assimilés (collège A) – secteur I**

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	10
Nombre de bulletins dans l'urne	10
Taux de participation	100 %
Nombre de votes blancs	4

Nombre de suffrages valablement exprimés	6
--	---

Listes	Nombre de suffrages	Candidats
Donnons un nouvel élan pour une université apaisée	6	1. Mme LARONDE-CLERAC Céline
		2. M. LABARDIN Pierre

En foi de quoi sont proclamé·es élu·es :

- > Mme LARONDE-CLERAC Céline
- > M. LABARDIN Pierre

Article 2.2 : Commission de la recherche – Professeurs, professeuses et personnels assimilés (collège A) – secteur II

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	11
Nombre de bulletins dans l'urne	10
Taux de participation	90,91 %
Nombre de votes blancs	1
Nombre de suffrages valablement exprimés	9

Listes	Nombre de suffrages	Candidats
Donnons un nouvel élan pour une université apaisée	9	1. M. MARNOT Bruno
		2. Mme CHANTRAINE-BRAILLON Cécile

En foi de quoi sont proclamé·es élu·es :

- > M. MARNOT Bruno
- > Mme CHANTRAINE-BRAILLON Cécile

Article 2.3 : Commission de la recherche – Professeurs, professeuses et personnels assimilés (collège A) – secteur III

Nombre de sièges à pourvoir	6
Nombre d'électeurs inscrits	63
Nombre de bulletins dans l'urne	57
Taux de participation	90,48 %
Nombre de votes blancs	16
Nombre de suffrages valablement exprimés	41

Listes	Nombre de suffrages	Candidats
Donnons un nouvel élan pour une université apaisée	41	1. Mme ARNAUDIN Ingrid
		2. M. PEDRAZA Fernando
		3. Mme BERTET Karell

		4. M. BRISCHOUX François
		5. Mme LEFRANÇOIS Christel
		6. M. GAUGUE Alain

En foi de quoi sont proclamé·es élu·es :

- > Mme ARNAUDIN Ingrid
- > M. PEDRAZA Fernando
- > Mme BERTET Karell
- > M. BRISCHOUX François
- > Mme LEFRANÇOIS Christel
- > M. GAUGUE Alain

Article 2.4. Commission de la recherche – Autres personnels habilités à diriger des recherches

Nombre de sièges à pourvoir	3
Nombre d'électeurs inscrits	63
Nombre de bulletins dans l'urne	56
Taux de participation	88,89 %
Nombre de votes blancs	3
Nombre de suffrages valablement exprimés	53

Listes	Nombre de suffrages	Candidats
Pour une université collégiale, démocratique et solidaire	16	1. M. REZZOUG Sid-Ahmed
		2. Mme SABLE Sophie
		3. M. ZAHZAH El-Hadi
Une autre voix	11	1. M. DEJEAN Sylvain
		2. Mme MAZEAUD Alice
Donnons un nouvel élan pour une université apaisée	26	1. Mme FLORES-LONJOU Magalie
		2. M. PETERI Renaud
		3. Mme MONCEAU Karine

En foi de quoi sont proclamé·es élu·es :

- > Mme FLORES-LONJOU Magalie
- > M. REZZOUG Sid-Ahmed
- > M. DEJEAN Sylvain

Article 2.5. Commission de la recherche – Docteurs et doctores non-HDR (collège C) – secteur I

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	26
Nombre de bulletins dans l'urne	22
Taux de participation	84,62 %
Nombre de votes blancs	2

Nombre de suffrages valablement exprimés	20
--	----

Listes	Nombre de suffrages	Candidats
Pour une université collégiale, démocratique et solidaire	7	1. Mme SIMONNEAU Dorothée
		2. M. MONTRIEUX Gabriel
Une autre voix	13	1. Mme EUZ2BY Florence
		2. RICO Jean-Charles

En foi de quoi sont proclamé·es élu·es :

- > Mme EUZEBY Florence
- > Mme SIMONNEAU Dorothée

Article 2.6. Commission de la recherche – Docteurs et doctresses non-HDR (collège C) – secteur II

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	44
Nombre de bulletins dans l'urne	34
Taux de participation	77,27 %
Nombre de votes blancs	6
Nombre de suffrages valablement exprimés	28

Listes	Nombre de suffrages	Candidats
Donnons un nouvel élan pour une université apaisée	28	M. BRASSOUS Laurent
		Mme CHEREL-RIQUIER Évelyne

En foi de quoi sont proclamé·es élu·es :

- > M. BRASSOUS Laurent
- > Mme CHEREL-RIQUIER Évelyne

Article 2.7. Commission de la recherche – Docteurs et doctresses non-HDR (collège C) – secteur III

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	124
Nombre de bulletins dans l'urne	96
Taux de participation	77,42 %
Nombre de votes blancs	9
Nombre de suffrages valablement exprimés	87

Listes	Nombre de suffrages	Candidats
Une autre voix	18	1. Mme HAMDY Marwa
		2. M. SIDÈRE Nicolas
Pour une université collégiale, démocratique et solidaire	17	1. M. CHERIF Rachid
		2. Mme LANDEIRO DOS REIS Marie
Représenter tous les enseignants-chercheurs à la CR	14	1. M. FAUCHER Cyril
		2. Mme DIDELOT Sandrine
Donnons un nouvel élan pour une université apaisée	38	1. M. BOISSONNET Germain
		2. Mme COLIN Béatrice

En foi de quoi sont proclamés élus :

- > M. BOISSONNET Germain
- > Mme HAMDY Marwa

Article 2.8. Commission de la recherche – Autres personnels enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés (collège D)

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	116
Nombre de bulletins dans l'urne	63
Taux de participation	54,31 %
Nombre de votes blancs	12
Nombre de suffrages valablement exprimés	51

Listes	Nombre de suffrages	Candidats
Pour une université collégiale, démocratique et solidaire	29	Mme COUOT Cécile
Donnons un nouvel élan pour une université apaisée	22	Mme CHERY Béatrice

En foi de quoi est proclamée élue :

- > Mme COUOT Cécile

Article 2.9. Commission de la recherche – Personnels ingénieurs et techniciens (collège E)

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	368
Nombre de bulletins dans l'urne	254
Taux de participation	69,02 %
Nombre de votes blancs	72

Nombre de suffrages valablement exprimés	182
--	-----

Listes	Nombre de suffrages	Candidats
Donnons un nouvel élan pour une université apaisée	112	1. Mme MEHEUST Eléonore
		2. M. MUSNIER Benjamin
TRAJECTOIRES	70	1. M. ALLIGNER Nicolas
		2. Mme ROQUIER Olivia

En foi de quoi sont proclamés élus :

- > Mme MEHEUST Eléonore
- > Mme ALLIGNER Nicolas

Article 2.10. Commission de la recherche – Autres personnels BIATSS (collège F)

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	189
Nombre de bulletins dans l'urne	131
Taux de participation	69,31 %
Nombre de votes blancs	16
Nombre de suffrages valablement exprimés	115

Listes	Nombre de suffrages	Candidats
Pour une université collégiale, démocratique et solidaire	71	Mme MALINAUD Mélanie
Pour la recherche à LRUniv	26	Mme TEIXEIRA Marie-Grâce
TRAJECTOIRES	18	Mme BAUDRY Laurence

En foi de quoi est proclamée élue :

- > Mme MALINAUD Mélanie

Article 2.11. Commission de la recherche – Doctorantes et doctorants (collège G) – secteur B

Nombre de sièges titulaire à pourvoir	2
Nombre de sièges suppléants à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	27
Nombre de bulletins dans l'urne	8
Taux de participation	29,63 %
Nombre de votes blancs	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	8

Listes	Nombre de suffrages	Candidats
Indépendants	8	1. M. GELINAUD-VIVIEN Alban
		2. Mme MICHEL Gaby
		3. M. BAILY Victor
		4. Mme GIRAULT Maëlys

En foi de quoi sont proclamé·es élu·es :

- > M. GELINAUD-VIVIEN Alban
- > M. BAILY Victor, suppléant
- > Mme MICHEL Gaby
- > Mme GIRAULT Maëlys, suppléante

Article 3 : Proclamation des résultats pour la commission de la formation et de la vie universitaire

Article 3.1. CFVU – Professeurs, professeuses et personnels assimilés (collège A) – secteur I

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	10
Nombre de bulletins dans l'urne	10
Taux de participation	100 %
Nombre de votes blancs	1
Nombre de suffrages valablement exprimés	9

Listes	Nombre de suffrages	Candidats
Une autre voix	4	1. Mme LALLEMENT Jeanne
		2. M. LABARDIN Pierre
Donnons un nouvel élan pour une université apaisée	5	1. M. MANSON Stéphane
		2. Mme MICHELOT Agnès

En foi de quoi est proclamé élu :

- > M. MANSON Stéphane
- > Mme LALLEMENT Jeanne

Article 3.2. CFVU – Professeurs, professeuses et personnels assimilés (collège A) – secteur II

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	11
Nombre de bulletins dans l'urne	10
Taux de participation	90,91 %
Nombre de votes blancs	2
Nombre de suffrages valablement exprimés	8

Listes	Nombre de suffrages	Candidats
Donnons un nouvel élan pour une université apaisée	8	1. M. CAROZZA Jean-Michel
		2. Mme CHANTRAINE-BRAILLON Cécile

En foi de quoi sont proclamé·es élu·es :

- > M. CAROZZA Jean-Michel
- > *Mme CHANTRAINE-BRAILLON Cécile ayant été élue simultanément à la commission de la recherche (CR) et à la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), a décidé de renoncer à son siège à la CFVU en application des dispositions du premier alinéa de l'article L. 719-1 du code de l'éducation. Ledit siège est donc vacant et il sera procédé à une élection partielle pour le pourvoir.*

Article 3.3. CFVU – Professeurs, professeuses et personnels assimilés (collège A) – secteur III

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	63
Nombre de bulletins dans l'urne	58
Taux de participation	92,06 %
Nombre de votes blancs	1
Nombre de suffrages valablement exprimés	57

Listes	Nombre de suffrages	Candidats
Alternatives	22	1. M. BUSTAMANTE Paco
		2. Mme CHOQUET Catherine
Une autre voix	10	1. M. GUILLAUME Jean-Loup
		2. Mme BERTET Karell
Donnons un nouvel élan pour une université apaisée	25	1. Mme THIERY Valérie
		2. M. BASTIDAS ARTEAGA Edgar Emilio

En foi de quoi sont proclamés élus :

- > Mme THIERY Valérie
- > M. BUSTAMANTE Paco

Article 3.4. CFVU – Autres enseignantes-chercheuses, enseignants-chercheurs, enseignantes et enseignants et personnels assimilés (collège B) – secteur I

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	48
Nombre de bulletins dans l'urne	40
Taux de participation	83,33 %
Nombre de votes blancs	3
Nombre de suffrages valablement exprimés	37

Listes	Nombre de suffrages	Candidats
Pour une université collégiale, démocratique et solidaire	10	1. Mme KOHLHAUER Elsa 2. M. MONTRIEUX Gabriel
Donnons un nouvel élan pour une université apaisée	27	1. Mme TARASCOU Sophie 2. M. STURMEL Philippe

En foi de quoi sont proclamées élues :

- > Mme TARASCOU Sophie
- > Mme KOHLHAUER Elsa

Article 3.5. CFVU – Autres enseignantes-chercheuses, enseignants-chercheurs, enseignantes et enseignants et personnels assimilés (collège B) – secteur II

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	88
Nombre de bulletins dans l'urne	65
Taux de participation	73,86 %
Nombre de votes blancs	19
Nombre de suffrages valablement exprimés	46

Listes	Nombre de suffrages	Candidats
Donnons un nouvel élan pour une université apaisée	46	1. Mme BLONDY Caroline 2. M. GRENIÉ Michel

En foi de quoi sont proclamées élues :

- > Mme BLONDY Caroline
- > M. GRENIÉ Michel

Article 3.6. CFVU – Autres enseignantes-chercheuses, enseignants-chercheurs, enseignantes et enseignants et personnels assimilés (collège B) – secteur III

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	198
Nombre de bulletins dans l'urne	141
Taux de participation	71,21 %
Nombre de votes blancs	7
Nombre de suffrages valablement exprimés	134

Listes	Nombre de suffrages	Candidats
Une autre voix	26	1. M. MONDOU Damien 2. Mme HAMDY Marwa
Pour une université collégiale, démocratique et solidaire	45	1. Mme THOMASSET Laurence 2. M. SAINT-JEAN Christophe

Donnons un nouvel élan pour une université apaisée	63	1. Mme BORDENAVE Stéphanie
		2. M. LE FLOCH Laurent

En foi de quoi sont proclamé·es élu·es :

- > Mme BORDENAVE Stéphanie
- > Mme THOMASSET Laurence

Article 3.7. CFVU – Usagères et usagers (collège C) – secteur I

Nombre de sièges titulaire à pourvoir	4
Nombre de sièges suppléants à pourvoir	4
Nombre d'électeurs inscrits	2 126
Nombre de bulletins dans l'urne	444
Taux de participation	20,88 %
Nombre de votes blancs	12
Nombre de suffrages valablement exprimés	432

Listes	Nombre de suffrages	Candidats
EFFICIENCE	162	1. Mme LAFFORT Louna
		2. M. MEGZARI Larbi
		3. Mme CHASSAIN Marie
		4. M. PRADIER Matteo
UNI : pour le mérite et ta réussite !	100	1. M. ALLARD Evan
		2. Mme LUSSON Anaïs
		3. M. DELVALLEZ Matteo
		4. Mme LAUE Cassandre
		5. M. DE LARTIGUE Arthur
		6. Mme NADREAU Louna
Les Juristes	36	1. M. NAVILLE Brice
		2. Mme LAYEC Léa
		3. M. GILBERT Louis
		4. Mme GARATIN Maëlle
La Voix Étudiante	134	1. Mme DELCUZE Emma
		2. M. EVINA Siméon
		3. Mme LUNEL Audrey
		4. M. GBODOSSOU Azaria

En foi de quoi sont proclamé·es élu·es :

- > Mme LAFFORT Louna,
- > *Mme CHASSAIN Marie, suppléante, ayant été élue simultanément au conseil d'administration et à la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), a décidé de renoncer à son siège à la CFVU en application des dispositions du premier*

alinéa de l'article L. 719-1 du code de l'éducation. Ledit siège de suppléant est donc vacant.

- > M. MEGZARI Larbi
- > *M. PRADIER Matteo, suppléant, ayant été élu simultanément au conseil d'administration et à la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), a décidé de renoncer à son siège à la CFVU en application des dispositions du premier alinéa de l'article L. 719-1 du code de l'éducation. Ledit siège de suppléant est donc vacant.*
- > Mme DELCUZE Emma
- > *M. EVINA Siméon, suppléant*
- > M. ALLARD Evan
- > *Mme LUSSON Anaïs, suppléante*

Article 3.8. CFVU – Usagères et usagers (collège C) – secteur II

Nombre de sièges titulaire à pourvoir	4
Nombre de sièges suppléants à pourvoir	4
Nombre d'électeurs inscrits	1 998
Nombre de bulletins dans l'urne	478
Taux de participation	23,92 %
Nombre de votes blancs	16
Nombre de suffrages valablement exprimés	462

Listes	Nombre de suffrages	Candidats
EFFICIENCE	110	1. Mme HELDERLE Carla
		2. M. BOUZON Dylan
		3. Mme OGUT Jeanne-Yildiz
		4. M. ROLLIN Youenn
		5. Mme YVON Lorena
		6. M. VALT—BIRON Jean-Malaury
		7. Mme FERREIRA DE ALMEIDA Meliana
UNI : pour la mérite et ta réussite !	90	1. M. DUPONT Valentin
		2. Mme PIBALEAU Sharleen
		3. M. DULONG Benjamin
		4. Mme NARDO Maud
		5. M. VERMOTE Enzo
La Voix Étudiante	262	1. Mme ESCACH Sarah
		2. M. LE GOVIC Shawn
		3. Mme DEFAUT Mila
		4. M. LABRACHERIE Gabriel
		5. Mme POINT Lilou
		6. M. SEGUIN Florian

En foi de quoi sont proclamé·es élu·es :

- > Mme ESCACH Sarah
- > *Mme DEFAUT Mila, suppléante*
- > M. LE GOVIC Shawn,
- > *M. LABRACHERIE Gabriel, ayant été élu simultanément au conseil d'administration et à la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), a décidé de renoncer à son siège à la CFVU en application des dispositions du premier alinéa de l'article L. 719-1 du code de l'éducation. Ledit siège est donc attribué au premier candidat non-élu sur la même liste, à savoir Mme POINT Lilou, désignée suppléante.*
- > Mme HELDERLE Carla
- > *M. BOUZON Dylan, suppléant*
- > M. DUPONT Valentin
- > *Mme PIBALEAU Sharleen, suppléante*

Article 3.9. CFVU – Usagers et usagers (collège C) – secteur III

Nombre de sièges titulaire à pourvoir	4
Nombre de sièges suppléants à pourvoir	4
Nombre d'électeurs inscrits	3 353
Nombre de bulletins dans l'urne	571
Taux de participation	17,03 %
Nombre de votes blancs	53
Nombre de suffrages valablement exprimés	518

Listes	Nombre de suffrages	Candidats
EFFICIENCE	194	1. Mme MASSE Héloïse
		2. M. AUPLAT Ulysse
		3. Mme GIRAUDOT Flavie
		4. M. ALBOU Leni
		5. Mme EL HARTY Malak
La Voix Étudiante	324	1. M. JAUD Alexandre
		2. Mme GAILLARD Arwenne
		3. M. DEFOIS Thomas
		4. Mme BROUSSEAU Anaëlle
		5. M. BECQUET Tanaël

En foi de quoi sont proclamé·es élu·es :

- > M. JAUD Alexandre
- > *Mme BROUSSEAU Anaëlle, suppléante*
- > Mme GAILLARD Arwenne
- > *M. BECQUET Tanaël, suppléant*
- > M. DEFOIS Thomas
- > Mme MASSE Héloïse
- > *M. AUPLAT Ulysse, suppléant*

Article 3.10. CFVU – Personnels BIATSS (collège D)

Nombre de sièges à pourvoir	4
Nombre d'électeurs inscrits	596
Nombre de bulletins dans l'urne	409
Taux de participation	68,62 %
Nombre de votes blancs	63
Nombre de suffrages valablement exprimés	346

Listes	Nombre de suffrages	Candidats
SNPTES UNSA	117	1. M. BENETEAU Pascal
		2. Mme DONDIN Noëlle
		3. M. THIBAUT Didier
		4. Mme PINSARD Eve-Line
BIATSS, au cœur de l'Université	165	1. Mme CHIRON Stéphanie
		2. M. MAUDET Benjamin
		3. Mme CANET Sabrina
TRAJECTOIRES	64	1. Mme LARTIGOU Nathalie
		2. M. LANDRON Sylvain
		3. Mme ROQUIER Olivia
		4. M. AYMARD Stéphane

En foi de quoi sont proclamé·es élu·es :

- > Mme CHIRON Stéphanie
- > M. BENETEAU Pascal
- > *M. MAUDET Benjamin, ayant été élu simultanément au conseil d'administration et à la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), a décidé de renoncer à son siège à la CFVU en application des dispositions du premier alinéa de l'article L. 719-1 du code de l'éducation. Ledit siège est donc attribué au premier candidat non-élu sur la même liste, à savoir Mme CANET Sabrina.*
- Mme CANET Sabrina, ayant été élue au conseil d'administration a décidé de renoncer à siéger à la CFVU en application des dispositions du premier alinéa de l'article L. 719-1 du code de l'éducation. Ledit siège est donc vacant et il sera procédé à une élection partielle pour le pourvoir.*
- > Mme LARTIGOU Nathalie

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 13 décembre 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-673 du 11 décembre 2024 portant recevabilité des candidatures à l'élection de la directrice ou du directeur du Master Langues étrangères appliquées de La Rochelle Université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,
Vu l'arrêté 2024-497 du 4 novembre 2024 portant organisation de l'élection de la directrice ou du directeur du Master Langues étrangères appliquées de La Rochelle de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1- Candidatures

Dans le cadre du scrutin du 17 décembre 2024 organisé en application de l'arrêté susvisé n° 2024-497 du 4 novembre 2024, sont déclarées recevables pour l'élection de la directrice ou du directeur du master LEA de l'Institut LUDI, les candidatures de :

- > Madame Cécile Chantraine-Braillon,
- > Madame Sora Hong.

Article 2 – Publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 11 décembre 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Proclamation des résultats de l'élection pour le renouvellement partiel d'un-e représentant-e des personnels au conseil de l'institut universitaire de technologie (IUT) du 3 décembre 2024 – un siège dans le collège A professeurs d'université et personnels assimilés

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 713-1, L. 713-9, L. 719-1 et suivants, D. 713-1, D. 719-1 et suivants,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'institut universitaire de technologie,
Vu l'arrêté n° 2024-480 du 15 octobre 2024 portant organisation de l'élection pour le renouvellement partiel d'un-e représentant-e des personnels au conseil de l'institut universitaire de technologie (IUT) du 3 décembre 2024 – un siège dans le collège A professeurs d'université et personnels assimilés,
Vu l'arrêté n° 2024-622 du 19 novembre 2024 portant recevabilité des candidatures à l'élection pour le renouvellement partiel d'un-e représentant-e des personnels au conseil de l'institut universitaire de technologie (IUT) du 3 décembre 2024 – un siège dans le collège A professeurs d'université et personnels assimilés,

ARRÊTE

Article 1

Les résultats du scrutin du 3 décembre 2024 pour l'élection d'un-e représentant-e des personnels au conseil de l'institut universitaire de technologie (IUT) de La Rochelle Université, sont les suivants :

**Conseil de l'institut universitaire de technologie
Professeurs d'université et personnels assimilés (collège A)**

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	8
Nombre de votants	3
Nombre de bulletins blancs nuls	Ø
Suffrages exprimés	3

Résultats :

Candidat	Nombre de voix
GHAMRI DOUDANE Mohamed Yacine	3

En foi de quoi, est proclamé élu :

> M GHAMRI DOUDANE Mohamed Yacine

Fait à La Rochelle, le 3 décembre 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier**Proclamation des résultats des élections des représentants des usagers au conseil de
l'institut universitaire de technologie (IUT) du 3 décembre 2024****LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 713-1, L. 713-9, L. 719-1 et suivants, D. 713-1, D. 719-1 et suivants,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'institut universitaire de technologie,
Vu l'arrêté n° 2024-481 du 15 octobre 2024 portant organisation de l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers au conseil de l'institut universitaire de technologie (IUT) du 3 décembre 2024,
Vu l'arrêté n° 2024-623 du 19 novembre 2024 portant recevabilité des candidatures à l'élection des représentants des usagers au conseil de l'institut universitaire de technologie du 3 décembre 2024,

PROCLAME**Article 1**

Les résultats du scrutin du 3 décembre 2024 pour l'élection des représentants des usagers au conseil de l'institut universitaire de technologie (IUT) de La Rochelle Université, sont les suivants :

**Conseil de l'institut universitaire de technologie
Usagers (collège F)**

Nombre de sièges à pourvoir	4
Nombre d'électeurs inscrits	1310
Nombre de votants	33
Nombre de bulletins blancs nuls	3
Suffrages exprimés	30

Résultats :

Liste	Étudiants en Bachelor Universitaire de Technologie	Nombre de voix
Candidats	MORISSET Manon	30
	LEBOUCHER Jean-Baptiste	
	CIESLA Gabrielle	
	SUYRE Nathan	
	DAVID Maïlys	
	MUZELIER-ARTHUS Clément	
	BERNARD Léa	
	BRISSON Valentin	

En foi de quoi, sont proclamés élus :

- > MME MORISSET Manon (titulaire)
- > M LEBOUCHER Jean-Baptiste (titulaire)
- > MME CIESLA Gabrielle (titulaire)
- > M SUYRE Nathan (titulaire)
- > MME DAVID Maïlys (suppléante)
- > M MUZELIER-ARTHUS Clément (suppléant)
- > MME BERNARD Léa (suppléante)
- > M BRISSON Valentin (suppléant)

Fait à La Rochelle, le 3 décembre 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Délibérations

Délibération n° 2024-11-21-1 du 21 novembre 2024 adoptant le règlement des études particulier du diplôme Master Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil parcours No Risk de La Rochelle Université pour l'année 2024-2025

Séance du 21 novembre 2024

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-6-1,
Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de master,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
Vu la circulaire n° 2000-033 du 1er mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral urbain durable intelligent,
Vu la délibération n° 2024-03-19-1 adoptant le règlement général des études du diplôme de master de La Rochelle Université pour l'année 2024-2025,
Vu les projets de règlement particulier des études du diplôme de master pour l'année 2024-2025,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ADOpte le règlement particulier des études du diplôme Master Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil parcours No Risk de La Rochelle Université pour l'année 2024-2025.

Ce document est consultable sur le site internet de La Rochelle Université à la page dédiée à ce diplôme.

Fait à La Rochelle, le 21 novembre 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Délibération n° 2024-11-21-6 adoptant le règlement particulier des études du diplôme d'université Médiation règlement des conflits de La Rochelle Université pour l'année 2024-2025

Séance du 21 novembre 2024

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-2 et L. 712-6-1,
Vu la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral urbain durable intelligent,
Vu la délibération n° 2013-11-25-3-2 du 25 novembre 2013 portant création du diplôme d'université Médiation et règlement des conflits,
Vu le projet de règlement particulier des études du diplôme d'université Mettre en œuvre une médiation dans le cadre de règlement de conflits,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ADOpte le règlement particulier des études du diplôme d'université Médiation et règlement des conflits de La Rochelle Université pour l'année 2024-2025. Ce document est consultable sur le site internet de La Rochelle Université aux pages dédiées spécifiquement à ce diplôme.

Fait à La Rochelle, le 21 novembre 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Délibération n° 2024-11-21-7 du 21 novembre 2024 adoptant le règlement particulier des études du diplôme Etudiant entrepreneur (D2E) de La Rochelle Université pour l'année 2024-2025

Séance du 21 novembre 2024

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-2 et L. 712-6-1,
Vu la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts du Pôle Licences Collegium,
Vu la délibération n° 2017-11-06-2-2 du 6 novembre 2017 portant création du diplôme Étudiant Entrepreneur D2E,
Vu le projet de règlement particulier des études du diplôme Étudiant entrepreneur (D2E),

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ADOpte le règlement particulier des études du diplôme Etudiant Entrepreneur de La Rochelle Université pour l'année 2024-2025. Ce document est consultable sur le site internet de La Rochelle Université aux pages dédiées spécifiquement à ce diplôme.

Fait à La Rochelle, le 21 novembre 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêtés

Arrêté n° 2024-604 du 18 novembre 2024 modifiant les erreurs matérielles contenues dans l'arrêté n° 2024-447 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté n° 2024-447 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien,

ARRÊTE

Article 1

A l'article 1 de l'arrêté n° 2024-447 du 30 septembre 2024 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien précité, le mot maîtresse de conférences est remplacé par professeuse des universités (Mme Stéphanie PELTIER).

Article 2

A l'article 1 de l'arrêté n° 2024-447 du 30 septembre 2024 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien précité, le mot maîtresse de conférences contractuelle est remplacé par enseignante contractuelle (Mme Dwi WINARSIH).

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 novembre 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-605 du 18 novembre 2024 modifiant l'arrêté n° 204-446 du 30 septembre 2024 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées anglais-espagnol-portugais

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté n° 2024-446 du 30 septembre 2024 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées anglais-espagnol-portugais,

ARRÊTE

Article 1

A l'article 1 de l'arrêté n° 2024-446 du 30 septembre 2024 précité, Monsieur Stéphane Lavie, enseignant contractuel est remplacé par Madame Jeanne Le Besconte, enseignante contractuelle au sein de la composition du jury.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 novembre 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024- 606 du 18 novembre 2024 modifiant l'arrêté n° 2024-448 du 30 septembre 2024 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Lettres

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté n° 2024-448 du 30 septembre 2024 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Lettres,

ARRÊTE

Article 1

A l'article 1 de l'arrêté n° 2024-448 du 30 septembre 2024 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Lettres, M. Gauthier Grüber, professeur agrégé est remplacé par Mme Tatiana Clavier, professeuse certifiée à la présidence du jury précité, la composition du jury restant identique.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 novembre 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-663 du 26 novembre 2024 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université,
Vu les statuts de La Rochelle Université,

ARRÊTE**Article 1**

À l'annexe de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université, sont supprimées les lignes suivantes :

Nom	Prénom	Qualité déléataire	Service / Laboratoire	CRB	SO	Sous SO
MONTEIRO	CHRISTELLE	ENSEIGNANTE & RESPONSABLE	DELF/DALF	CRB11	I U L	IUL FLE MENS projet ExilpluS 24 25

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 26 novembre 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-693 du 18 novembre 2024 modifiant l'arrêté n° 2024-445 du 30 septembre 2024 portant nomination du jury de licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté n° 2024-445 du 30 septembre 2024 portant nomination du jury de licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement,

ARRÊTE**Article 1**

A l'article 1 de l'arrêté du 30 septembre 2024 portant nomination du jury de licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement précité, la composition des jurys est modifiée comme suit :

- > Monsieur Jean-Michel Carozza, professeur des universités est ajouté à la composition du jury des semestres 1 et 3 ;
- > Monsieur Frédéric Rousseaux, maître de conférences est ajouté à la composition du jury du semestre 2 ;
- > Monsieur Louis Marrou, professeur des universités est retiré du jury des semestres 2, 4 et 6

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 novembre 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-707 du 2 décembre 2024 modifiant l'arrêté n° 2024-578 du 8 novembre 2024 portant sur l'interdiction provisoire d'accès aux salles libérées par le laboratoire Littoral Environnement et Sociétés (LIENSs) dans le bâtiment CURIE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-2 et R. 712-1,
Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté n° 2024-578 du 8 novembre 2024 portant sur l'interdiction provisoire d'accès aux salles libérées par le laboratoire Littoral Environnement et Société (LIENSs) dans le bâtiment Curie,
Considérant que le Président de l'Université est responsable de la sécurité dans l'enceinte de l'Établissement,
Considérant qu'à ce titre, il veille à ce que les locaux, installations techniques et équipements soient maintenus en conformité avec les dispositions prévues par le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique et qu'il doit donc faire procéder aux vérifications techniques prévues par ledit règlement de sécurité,
Considérant le déménagement en cours de l'unité de recherche Littoral Environnement et Sociétés (LIENSs),

ARRÊTE

Article 1

Dans les articles 1 et 2 de l'arrêté n° 2024-578 du 8 novembre 2024 précité, le groupe de mots « d'accès » est remplacé par « d'occupation et d'utilisation ».

Article 2

A la suite de l'article 1 de l'arrêté n° 2024-578 du 8 novembre 2024 précité, est créé un article 1 bis rédigé comme suit :

« A l'issue du déménagement des locaux, l'accès est strictement réservé aux directions habilitées, à savoir : la Direction du Patrimoine et de la Logistique ainsi que la Direction Hygiène, Sécurité et Environnement. »

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 2 décembre 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-708 du 3 décembre 2024 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université,
Vu les statuts de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1

À l'annexe de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université, sont ajoutées les lignes suivantes :

Nom	Prénom	Qualité déléataire	Service / Laboratoire	CRB	SO	Sous SO
BERGER	PHILIPPE	DIRECTEUR ADJOINT	DSI	CRB01	DSI	
FERRAND	CAMILLE	CHEFFE DE PROJET	NCU	CRB11	NCU	-

Article 2

À l'annexe de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université, sont supprimées les lignes suivantes :

Nom	Prénom	Qualité déléataire	Service / Laboratoire	CRB	SO	Sous SO
FAUCHER	CYRIL	ENSEIGNANT & CHEF DE DEPARTEMENT	IUT INFORMATIQUE	CRB01	DSI	
THIOU	SOPHIE	CHEFFE DE PROJET	NCU	CRB11	NCU	-

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 3 décembre 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-713 du 6 décembre 2024 portant attribution du « prix de la Fondation La Rochelle Université » à Madame Emma Vasseur dans le cadre de la 6^{ème} édition du *Biotechnology Day* organisé le 28 novembre 2024

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3 et L. 719-12 et suivants,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de la Fondation La Rochelle Université, notamment l'axe visant à accompagner les étudiants,
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023, notamment son article 2,
Vu le programme d'activité 2024 de la Fondation La Rochelle Université adopté par son conseil de gestion par délibération du 7 mars 2024,
Considérant l'organisation le 28 novembre 2024 de la 6^{ème} édition du *Biotechnology Day* qui contribue à améliorer les facultés oratoires des étudiants, à mettre ces derniers en situation de vulgariser leurs projets et à favoriser le rapprochement entre le monde socio-économique et les étudiants et ainsi les éclairer sur leur avenir professionnel et faciliter leur insertion,
Considérant l'appréciation du jury sur la qualité des prestations des participants au concours « Mon stage en 180 secondes »,

ARRÊTE

Article 1

Le « prix de la Fondation La Rochelle Université », correspondant à un soutien financier de 200 euros, est attribué à Madame Emma VASSEUR, étudiante à La Rochelle Université.

Article 2

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire : CRB20/FOND UNIV/FONCTIONNEMENT.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 6 décembre 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

